



Proposition pour un Manifeste de l'Académie de la Petite Enfance Mai 2019

-

La Petite Enfance en Europe : Un défi éducatif, social et environnemental

Introduction

Les élections européennes sont une opportunité importante pour faire le point sur la situation préoccupante de 20% de nos citoyens européens, les enfants de 0 à 6 ans. Nous sommes convaincus que, plus que jamais, il faut mettre l'enfant au cœur des politiques publiques en Europe et dans le monde.

Les enfants sont les premières victimes des inégalités et des discriminations, mais aussi les premières victimes des atteintes à la santé et l'environnement (pollution de l'air, pesticides...). Nous avons besoin de questionner nos pratiques et nos politiques afin d'assurer une culture commune et de permettre à la génération des plus jeunes de grandir dans un environnement durable et de bénéficier d'une éducation bienveillante.

Par ce manifeste, l'Académie de la Petite Enfance, en s'appuyant sur la Convention des droits de l'enfant et sur les stratégies mises en place par le Conseil de l'Europe, les organisations internationales, et la COP 21, lance un appel pour que les questions environnementales soient durablement inscrites dans les politiques publiques.



CHAPITRE I. - Vouloir et savoir

1.1 Déjà citoyen ! Pour un enfant acteur d'un développement durable

Le 20 novembre 2019, cela fera 30 ans que l'Assemblée générale de l'ONU aura adopté la Convention Internationale pour les droits de l'enfant (CIDE). Entrée en vigueur le 6 septembre 1990 avec 20 Etats parties, la Convention a été reconnue par la quasi-totalité des Etats du monde puisque 196 d'entre eux l'ont ratifiée.

Cette Convention a donné naissance à divers organes et dispositifs la complétant, visant à la rendre plus opérationnelle. Le plus connu est, sans conteste, le Comité de Droits de l'enfant composé de 18 experts indépendants qui examinent les rapports que les Etats parties ont pour obligation de leur soumettre tous les 5 ans sur l'évolution de la situation des droits des enfants et sur les efforts de mise en œuvre de la Convention dans leur législation.

Trente ans déjà. L'âge de la maturité. Cette Convention a-t-elle permis d'améliorer notablement la condition des enfants ? Ses promesses ont-elles pris corps dans nos mentalités et dans notre quotidien ? Pouvons-nous dire que chacun d'entre nous a profondément à cœur de voir se réaliser les ambitions de la Convention ?

D'après l'Enquête sur l'accès aux droits (volume 4) publiée en 2017 par le Défenseur des Droits français, si une personne sur deux est en mesure de citer spontanément un des droits protégés par la CIDE, il s'agit généralement du droit à l'éducation, du droit d'être protégé contre les maltraitances ou encore du droit d'être en bonne santé. En clair, les droits classiques – déjà proclamés dans les Déclarations portant sur les droits de l'enfant, celle de la Société des nations de Genève en 1924 et celle de l'ONU de 1959 – à la protection et aux prestations indispensables au bon développement de l'enfant

Qu'en est-il, par conséquent, de ces autres droits, participatifs, dits « citoyens », qui renvoient à une nouvelle conception de l'enfant - sujet, acteur de son développement et de sa vie ?

Si la Convention a pris tant d'importance, ce n'est pas seulement dans le sens où elle a conféré une valeur juridique aux déclarations antérieures, elle a surtout marqué une avancée, une mutation dans la représentation que nous nous faisons de l'enfant qui n'est plus exclusivement un être à secourir, à protéger, à élever ou éduquer, mais une personne à part entière, fondamentalement un « sujet » de droit (articles 12 à 16).



Cette conception, plus ouverte, d'un enfant riche de potentialités dès sa naissance, qui ressent, qui aime explorer, découvrir, progresser, qui a besoin d'être reconnu, encouragé, soutenu, nous la retrouvons aujourd'hui dans le Cadre national pour l'accueil du jeune enfant de 2017 qui donne des orientations précises aux professionnels de la Petite enfance soucieux du développement et de l'épanouissement physique, affectif, cognitif et social des enfants.

Alors, quels liens tisser entre l'esprit de la Convention, son souci de protéger l'enfant, de lui assurer des conditions de vie respectueuses de sa fondamentale dignité, de sa santé, mentale et physique, de son bien-être, tout en lui accordant un statut de sujet, d'acteur, de citoyen, en se mettant à son écoute, en l'autorisant, en l'incitant à agir - et la manière dont les adultes doivent assumer leurs responsabilités auprès des jeunes enfants dans les conditions de vie effectives qui sont les nôtres aujourd'hui ?

Dans le cadre de l'Académie de la Petite Enfance et avec l'ensemble de nos partenaires, nous portons un souci majeur : celui de l'avenir de nos enfants dans un monde toujours plus clairement menacé par la pollution, le réchauffement climatique, la course à la consommation qui produit plus de méfaits que de profits, la dégradation de l'environnement et la rupture du lien avec la nature. De consommateurs, nous sommes devenus prédateurs et ce sont nos enfants qui en pâtissent et en pâtiront en priorité. Cet aspect-là, les concepteurs de la Convention ne l'avaient pas pris en compte et nous n'imaginions peut-être pas vraiment, en 1989, que l'engagement des Etats en matière de santé (art. 24) devait également porter sur le droit à un environnement sain.

Pouvons-nous, par conséquent, considérer qu'en tant qu'adultes, et donc responsables, nous n'avons de leçon à recevoir de personne ? Sommes-nous capables de nous montrer suffisamment « matures pour dire les choses telles qu'elles sont » et pour agir ? Cette question, c'est Greta Thunberg qui nous la pose, une jeune de 15 ans, qui nous invite à œuvrer en faveur de « la justice climatique » et d'une « planète vivante », suivie en cela par d'autres jeunes de plus en plus nombreux.

Notre enfant-citoyen, ce sera donc celui à qui nous proposerons une éducation et des conditions de vie respectueuses de sa nature et de la nature qui nous environne, cette nature qui nous contient, que nous habitons et qui nous habite. Enfant citoyen dès le berceau, parce que nous veillerons non seulement à ne pas nuire à sa santé, en nous informant, en rationalisant la consommation, en sélectionnant des produits non polluants, en proposant une alimentation saine, mais aussi parce que nous militerons pour un monde plus clairvoyant, plus juste, et développerons par l'éducation et au quotidien le lien naturel qu'il est apte à entretenir avec la nature. Il s'agit d'ouvrir aux enfants des champs d'action qui leur permettront de mieux connaître le monde qui les entoure et d'y vivre des expériences heureuses.



Partageant ainsi les grands objectifs des différentes institutions ou organisations soucieuses d'assurer la protection et la promotion des droits de l'enfant, nous affirmons que, dès son plus jeune âge, l'enfant peut et doit être considéré comme un citoyen de droit - acteur majeur du développement durable, parce que nous sommes responsables de la qualité de cet avenir qui lui appartient en priorité.

1.2 Enfant dans un réseau d'adultes responsables et citoyens

L'enfant vit dans une société dont il est dépendant et tout adulte est responsable de lui. Ses parents sont responsables au premier titre et les autres adultes, les professionnel.le.s de la petite enfance y compris, sont responsables par délégation. L'enfant n'appartient à personne, si ce n'est à lui-même. Pour que l'enfant vive une enfance heureuse, la place des parents est essentielle dans sa vie et dans la société.

Aussi, nous pensons qu'il est nécessaire que la société reconnaisse les compétences des parents au quotidien. Ils sont des acteurs, source de savoirs et de savoir-faire complémentaires à ceux des autres acteurs de la société. Reconnaître leurs compétences, c'est comprendre qu'il est plus important, pour le bien-être de l'enfant, de **faire avec** les parents plutôt que de **faire pour eux**. C'est dans cette dynamique que l'Académie de la Petite Enfance s'inscrit.

Aussi, pour nous, il s'agit de reconsidérer la place de la famille et de rééquilibrer la relation dissymétrique, instaurée depuis des décennies entre les parents et les institutions, en légitimant leur place dans la société et en faisant évoluer les regards : des parents vers les institutions – des institutions vers les parents.

Pour ce faire, s'inscrire dans le croisement des savoirs est une des voies que nous soutenons avec force. Pour l'Académie de la Petite Enfance, il s'agit, en effet, de valoriser les potentialités des parents et ce quelles que soient les familles, les pratiques et les cultures familiales, afin qu'ils s'investissent en tant qu'acteurs de projets avec de réelles responsabilités.

Loin d'opposer les savoirs des parents, les savoirs des institutions, les savoirs scientifiques, il s'agit de construire ensemble des partenariats et de faire valoir à égalité la capacité d'expression et d'action de chaque membre-partie prenante.



Si on se réfère à ce proverbe africain « *C'est tout un village qui élève un enfant* », la co-éducation ne doit pas être un vain mot et chacun a une part de responsabilité dans la vie des enfants.

Aussi, à l'heure, où la société s'individualise de plus en plus et perd le lien avec la nature, il est nécessaire de prendre le contre-pied et de tirer la sonnette d'alarme. Apprendre à vivre ensemble et en harmonie avec l'environnement redevient un impératif pour chacun. Collaborer, entreprendre ensemble, s'écouter, partager sont une nécessité vitale autant pour l'enfant que pour la famille et la communauté.

Les politiques publiques à tous les niveaux doivent s'engager à être au service des individus et, par le biais d'actions de proximité, donner aux familles l'opportunité d'un apprentissage permanent, d'échanger, de partager, de collaborer et, au final, enrichir leur vie.

1.3 Les contraintes actuelles vécues par les familles

Au cours des dix dernières années le contexte démographique et l'exercice de la parentalité ont changé en Europe. L'offre d'accueil et la prise en charge des enfants ont évolué. Elles se sont de plus en plus marchandisées. Les attentes de beaucoup de parents étant insatisfaites, ceux-ci sont devenus des promoteurs pour que se créent des structures répondant à leurs attentes.

La mobilisation des parents. Dans ce contexte, l'engagement citoyen des parents a pris de nouvelles formes. En Europe, si les contraintes matérielles prédominent, d'autres facteurs prennent de l'ampleur. Avec les professionnels de la Petite enfance, les parents, deviennent des *lanceurs d'alerte*. Ils s'engagent à plusieurs niveaux :

- **en créant des lieux d'accueil** répondant à des enjeux éducatifs et de bien-être où le développement de l'enfant repose sur la bienveillance, l'ouverture au monde, des conditions de vie saines : nourriture, cadre de vie.

- **en lançant des actions d'ampleur.** Tout comme Sabine Grataloup, mère d'un garçon de 10 ans né avec de graves malformations, qui a porté plainte contre les fabricants d'herbicides à base de glyphosate, de nombreux parents s'engagent pour dénoncer les atteintes à la santé de leurs enfants. Le tribunal Monsanto à La Haye a reconnu que la rupture avec la nature a des conséquences graves sur la santé des enfants et l'avenir de la planète.

La prise en charge de l'éducation



Ce mouvement se développe aussi sous la forme **de nombreux réseaux citoyens** en faveur d'une éducation bienveillante. Le renouveau des pédagogies centrées sur l'écoute de l'enfant, l'éducation démocratique et le lien avec la nature est le signe de cet intérêt croissant pour l'avenir du tout-petit. Ce mouvement concerne aussi la formation des professionnel.le.s qui est de plus en plus prise en charge par ces réseaux. Une demande de reconnaissance de ces pratiques alternatives d'éducation a été déposée au niveau européen.

Du local au global

Ce mouvement de mobilisation des parents se heurte non seulement à l'obstacle d'intérêts financiers considérables, mais aussi au statut de minorité de l'enfant, sujet de droit, certes, mais dans l'incapacité juridique et citoyenne de se défendre.

Les parents et les professionnel.le.s sont en première ligne pour défendre les droits de l'enfant. Jusqu'à récemment, la contribution des parents était limitée à un accompagnement éducatif. Leur implication dans les espaces de vie des enfants était restreinte à l'environnement proche. La dimension globale prend maintenant de l'ampleur.

L'enjeu est de taille : **comment faire entendre l'intérêt des enfants avant 6 ans** dans ce contexte ? L'accès aux droits reste en deçà des possibilités s'il reste cantonné à une sphère administrative et réglementaire.

Dans beaucoup de domaines, l'enfant est juridiquement dépendant des parents et des adultes-relais (professionnels de la petite enfance, pédiatres, magistrats...). Du fait de sa minorité, il n'a pas la capacité d'agir. Qui va défendre l'intérêt de l'enfant ? Les droits des enfants n'ont de sens que si les parents sont des acteurs de Droit, notamment les plus vulnérables (familles monoparentales, personnes migrantes, familles en grande précarité). **L'accès au(x) droit(s) des parents devient de ce fait une priorité.** Le développement harmonieux de l'enfant va dépendre directement de cette capacité à mobiliser autour et pour lui un accompagnement médical, social et éducatif de qualité.

Face à la croissance de la pauvreté et des inégalités sociales, les familles en grande précarité sociale et les familles migrantes et réfugiées doivent être une priorité dans les politiques européennes.



Chapitre II - Agir

2.1 Partage des savoirs au sein d'un laboratoire d'idées

L'Académie de la Petite Enfance est née en 2015, à l'initiative des « Diaconesses de Strasbourg » et du « FURET », association qui œuvre à la promotion de la diversité et de l'égalité des chances dès la petite enfance, en partenariat avec deux écoles d'éducateurs de jeunes enfants à Strasbourg et à Mulhouse.

L'Académie de la Petite Enfance est un laboratoire d'idées réunissant des citoyens et des professionnels ayant à cœur de promouvoir un environnement et une éducation de qualité pour les enfants de 0 à 6 ans. Elle s'inscrit dans une démarche pluridisciplinaire en rassemblant éducateurs, pédagogues, gestionnaires de structures, pédiatres, psychomotriciens, orthophonistes, artistes, théologiens, philosophes, parents, élus politiques et militants.

Notre préoccupation concerne le bien-être et les droits de la jeunesse d'aujourd'hui, qui constituera l'humanité de demain. Grandir en humanité est notre lutte, ***vivre avec l'enfant l'avenir de la planète***, notre slogan !

Des textes de lois existent, des études émergent, qui interpellent et nous appellent à réagir :

1. En exigeant le respect des Droits de l'enfant : Le droit international indique, à travers les conventions et les accords internationaux, l'obligation de veiller et d'œuvrer pour le bien-être de l'enfant, notamment en préservant son environnement.

2. En attirant l'attention sur l'urgence de réagir contre les atteintes à la santé des enfants. De nombreuses recherches démontrent une croissance des maladies endocriniennes directement liées aux polluants, telles que l'asthme et les allergies toujours plus fréquentes chez les jeunes enfants. Plusieurs rapports constatent une croissance inquiétante de l'obésité chez les très jeunes enfants, liée à un manque d'activité physique et à une alimentation déséquilibrée.

3. En restaurant le lien entre la nature, l'environnement et la petite enfance dès le premier âge, afin d'assurer le développement harmonieux et le bien-être des enfants. Pour cela, nous avons besoin de partager nos expériences et nos pratiques.

4. En décloisonnant le thème du développement durable. Le développement durable et la Petite enfance représentent un enjeu majeur pour notre planète et pour l'humanité. Il faut les aborder et les traiter dans toute la complexité de leurs interrelations. Les événements organisés par l'Académie sont un vecteur de ce décloisonnement renforcé par le lien avec les acteurs du terrain.



L'Académie de la Petite Enfance s'appuie sur 2 organismes de formation, établissements d'enseignement supérieur, spécialisés dans les champs de l'éducation et de la famille, l'EDIAC formations à Strasbourg et L'école supérieure de Praxis social à Mulhouse. Avec des chercheurs, des étudiants motivés et un réseau professionnel bien constitué, ces 2 écoles mènent des travaux de recherche-action autour des thématiques chères à l'Académie. Ces recherches-actions permettent de croiser les expériences, de faire émerger des pratiques, de fournir un champ d'expérimentation, de créer un espace de travail sur les représentations et d'assurer un relai de communication.

Autre membre co-fondateur, l'association Le Furet se consacre, depuis 20 ans, à la promotion de l'égalité des chances dès la petite enfance. Elle travaille pour et avec les professionnel.le.s de la petite enfance autour des questions de pédagogie, de santé, d'égalité, de bientraitance. La revue « Le Furet », d'audience nationale et européenne, est publiée chaque trimestre à leur intention. Le Furet ouvre ses pages à l'Académie de la Petite enfance pour qu'elle s'exprime et qu'elle témoigne des actions menées.

L'Académie travaille en réseau avec une trentaine d'associations actives sur les questions de développement durable et petite enfance.

Par la qualité de leurs expériences, expertises et engagements professionnels ou militants, les membres et partenaires de l'Académie sont les garants des travaux relevant de leurs domaines respectifs : petite enfance, développement durable, politiques publiques, éducation ...

2.2 Agir dans 7 domaines

À l'Académie de la Petite Enfance de Strasbourg, un groupe de citoyens, d'éducateurs et d'ONG de protection de l'enfance se sont réunis pour placer le sujet de la petite enfance à tous les niveaux du débat public, **en reliant directement le bien-être des enfants à la qualité de l'environnement**. Nous sommes convaincus que la question du développement durable ne peut être traitée efficacement que si tous les acteurs impliqués, au niveau local, régional, national et européen travaillent ensemble.

Il est donc urgent d'étudier, ensemble et de façon pragmatique, **7 domaines en rapport avec l'enfant** :

La santé

Nous savons que la présence croissante de perturbateurs endocriniens dans notre environnement ainsi que le manque d'activités physiques menacent la santé des enfants.



L'alimentation

La provenance, la préparation et la présentation de l'alimentation pendant les premières années de l'enfant impactent d'une manière importante ses choix futurs.

La nature

Le jeu libre à l'extérieur, l'exploration de l'environnement naturel et le contact direct et régulier avec la nature sont essentiels au développement cognitif et affectif de l'enfant.

Les écrans

La surexposition aux écrans des plus petits met en danger leur développement cognitif, moteur et social.

La culture

Chez un enfant, la pratique de la création et le contact avec la culture, dès le premier âge contribuent à la compréhension du monde et au désir de devenir acteur du développement durable.

L'urbanisation

Les enfants ont besoin d'espaces naturels pour grandir et se développer. La bétonisation croissante des espaces dans les villes va à l'encontre de leurs besoins.

L'égalité

Le développement durable de l'humanité ne peut se faire dans des sociétés où les inégalités, présentes dès la naissance, se creuseraient.

Notre volonté est de questionner les pratiques, soutenir et valoriser les initiatives, susciter des politiques appropriées et placer parents et enfants au cœur des politiques publiques

CHAPITRE III - Nos propositions pour l'Europe

L'Académie de la Petite Enfance réfléchit et agit du local au global pour que la question du développement durable soit prise en compte dès les premiers âges de la vie et dans toutes les instances de gouvernance, notamment :

- Le Parlement européen et la Commission européenne
- Le Conseil de l'Europe dans le cadre de la stratégie pour les droits de l'enfant
- Le Réseau européen des Défenseurs des droits des enfants (ENOC)
- Les collectivités locales et régionales

Le réseau ENOC Européen Network of Ombudspersons for Children



Réseau européen des médiateurs pour les enfants

Dans son rapport, « *De la naissance à 6 ans : au commencement des droits* » de 2018 le Défenseur des Droits de la France a formulé 26 recommandations visant à inspirer «...*les pouvoirs publics pour qu'ils prennent soin des très jeunes enfants, favorisant le développement de leurs capacités et compétences et les prennent en considération en tant qu'acteurs et sujets de droits au sein de la société* » selon les termes de l'éditorial du rapport signés par Jacques Toubon Défenseur des Droits et Geneviève Avenard Défenseure des enfants, Adjointe du Défenseur des Droits.

Cependant aucune des recommandations n'évoque les questions de développement durable. Il nous semble important de suggérer que cela devienne un sujet de travail commun des Défenseurs des enfants à l'échelle européenne dans les 7 domaines précédemment mentionnés.

Le Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe a établi pour la période 2016-2021 une stratégie pour les droits de l'enfant à partir de l'identification de 7 obstacles actuels et futurs aux droits de l'enfant : la pauvreté, la violence, le système judiciaire pensé pour les adultes, les difficultés familiales et parentales, le racisme et les discours de haine et la radicalisation, les enjeux du numérique, les migrations.

La stratégie a ainsi été construite autour de 5 priorités : l'égalité des chances, la participation, une vie sans violence, une justice adaptée, les droits dans l'environnement numérique ; et ceci pour tous les enfants

Aucun focus n'a été mis en particulier sur la période charnière que constituent les premiers âges de la vie en rapport avec le développement durable.

Nous proposons que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Secrétariat général et le regroupement des ONG soient attentifs à cet enjeu fondamental, pour que celui-ci figure en bonne place parmi les priorités des années à venir et donne lieu à la constitution de groupes de travail ad-hoc.

L'Union européenne

Au plan européen les questions de petite enfance sont abordées au sein d'un intergroupe émanant de membres du Parlement européen.

La Commission européenne a conduit des travaux qui portent essentiellement sur la qualité des modes d'accueil de la petite enfance. Dans ce cadre, la création d'un groupe thématique est envisagée pour contribuer à soutenir l'action des Etats membres en faveur de la qualité



des systèmes d'éducation et d'accueil de la petite enfance en accordant des moyens financiers à la conduite de projets.

Nous proposons que les élus, membres du Parlement européen à l'issue des élections du 26 mai 2019, portent la proposition de création d'un deuxième groupe thématique pour promouvoir l'articulation des questions de développement durable et de tous les modes d'action dans le champ de la petite enfance. Des soutiens financiers devraient également être prévus pour susciter des projets pilotes.

Penser à un niveau local, national et international, le concept d'un pays éducateur et d'une Europe formatrice pourrait apporter, à chaque individu, un autre regard sur la famille et sur l'enfance, différent de celui du soutien et plus proche de celui d'acteur de sa vie qui se prend en charge et participe à la vie de la société.

L'Académie de la Petite Enfance s'inscrit avec enthousiasme et conviction dans ce partage de territoires, de savoirs et de savoir-faire. C'est dans ce cadre qu'accompagnés de personnes responsables renforcées dans leur légitimité les enfants pourront expérimenter la citoyenneté.

Pour l'Académie de la Petite Enfance

Maryvonne LYAZID – Présidente

Marie Nicole RUBIO

Didier ERNST

Gillian CANTE

Daniel SPECKEL

Oliver SARRAZIN

Richard SANCHO ANDREO

Audrey SANCHEZ

Francine HAUWELLE

Marie José HIRTZ

Marie-Françoise IWANIUKOWICZ

Chantal MAZAEFF

Edith ZILLHARDT

Mohamed TALEB